



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **13 février 2024** à la salle du conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DEMANDE N° 24-01 : 94, boulevard des Hauts-Bois – Zone H-118

Cette demande a pour but d'autoriser :

- des cases de stationnement d'une largeur de 2,4 mètres plutôt que 2,6 mètres, tel que prévu à l'article 4.6.3.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- des cases de stationnement d'une largeur de 2,7 mètres plutôt que 3 mètres pour celles aux extrémités de l'aire de stationnement, tel que prévu au point 2° de l'article 4.6.4.4.4 du *Règlement de zonage 1101*;
- une aire de stationnement localisée à 0,5 mètre de la limite arrière du lot et 1,59 mètre de la limite latérale gauche, plutôt que 2 mètres, tel que prévu à l'article 4.6.2.3.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- aucune distance entre l'aire de stationnement et la terrasse adjacente au rez-de-jardin pour le logement de gauche en sous-sol, plutôt que 1,5 mètre, tel que prévu à l'article 4.6.2.3.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- une allée d'accès d'une largeur de 6 mètres plutôt que 7 mètres, tel que prévu au tableau 4.10 de l'article 4.6.4.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- une allée de circulation d'une largeur de 5,75 mètres plutôt que 7 mètres, tel que prévu au tableau 4.11 de l'article 4.6.4.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- l'absence de zone tampon le long de la limite séparant l'emplacement de la propriété résidentielle unifamiliale isolée à l'arrière, contrairement aux dispositions de l'article 4.7.5.1 du *Règlement de zonage 1101*;
- une aire de stationnement localisée à 1,5 mètre de la ligne avant secondaire (rue Charles-De Gaulle) plutôt qu'à 3 mètres, tel que prévu à l'article 4.6.2.3.3 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 543 707 du Cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 25 janvier 2024.

Nathalie Deschesnes, avocate
Greffière